



CC du Sud-Libournais (Siren : 243301322)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vayres
Arrondissement	Libourne
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/2001
Date d'effet	24/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques LEGRAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	33 avenue de la gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33870 VAYRES
Téléphone	05 57 24 21 65
Fax	
Courriel	secretariat@cdcsudlibournais.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 642
-----------------------------	--------

Densité moyenne 219,64

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Arveyres (213300155)	1 947
33	Cadarsac (213300791)	324
33	Izon (213302078)	5 523
33	Saint-Germain-du-Puch (213304132)	2 208
33	Vayres (213305394)	3 640

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <ul style="list-style-type: none"> - création et gestion des chemins de randonnées d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire, les chemins faisant une boucle à l'intérieur des communes formant la communauté. - restauration du petit patrimoine bâti communautaire. Est déclaré petit patrimoine bâti communautaire les petits ouvrages bâtis ayant une valeur historique ou architecturale reconnue et ne faisant pas l'objet d'une dépense obligatoire d'entretien ou pouvant faire l'objet d'une subvention au bénéfice exclusif de la commune. - actions éducatives en faveur de l'environnement. - réalisation d'études générales ou spécifiques relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. - Protection et création d'équipements et (ou) mise en place de moyens et d'actions en faveur du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Actions, soutien financier pour la réalisation d'interventions spécifiques au territoire communautaire pour le contrôle et la lutte contre les espèces nuisibles. - La communauté de communes est compétente en matière de politiques contractuelles de mise en valeur et de protection de l'environnement, et de préservation des milieux naturels mises en oeuvre avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, les EPCI qui revêtent une dimension communautaire. Dans ce cadre, la Communauté de communes peut assumer la réalisation des opérations prévues pour chacune des communes concernées.
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <ul style="list-style-type: none"> - création et gestion de crèches multi-accueil communautaires. * Sont déclarés d'intérêt communautaire la création et la gestion des crèches multi-accueil à partir d'une capacité de 6 enfants/jour. - création et gestion d'une (d') école (s) de musique communautaires. *Sont déclarés d'intérêt communautaire l'école de musique d'Izon et de Vayres qui deviennent des sites de proximité de l'école de musique communautaire. - jeunesse : création et gestion d'un (de) Point (s) Rencontre Jeunes. - organisation de séjours en dehors du centre de vacances pour les enfants de 6 à 17 ans résidants sur le territoire communautaire. - Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (3-6 ans et 6-12 ans); et à compter du 01/01/2018, sont déclarés d'intérêt communautaire les accueils de loisirs sans hébergement communaux en site propre et exclusif, à savoir : - ALSH d'Arveyres (6/12) - ALSH d'Izon (6/12) - ALSH de Saint Germain du Puch (6/12) - ALSH de Vayres (6/12) - Création et gestion pour le compte de communes membres d'un relais d'assistants maternels dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Réalisation d'études, mise en place d'études, de procédures contractuelles et de participations financières favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques (artisanat, commerce, industrie, tourisme).* - Animation économique : * *prospection d'activités nouvelles* * *diffusion d'information par tous supports sur les possibilités d'implantations sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Libournais* * *assistance aux communes pour les demandes de subventions publiques, le montage et le suivi des dossiers* * *actions de communication interne et externe* * *représentation active de la communauté dans les structures de développement locales et dans le cadre de procédures spécifiques* * *réflexions autour de projets de développement communautaire.* - *Tourisme : élaboration et mise en oeuvre d'une politique touristique sur le territoire de la Communauté, et notamment la réalisation d'aménagements touristiques comme la signalétique sous toutes ces formes ou des bornes interactives.* - *Aides financières à la création et au développement des entreprises : Mise en place pour le compte des communes membres d'un dispositif d'aides financières à la création et au développement des entreprises conformément à l'article L1511-2 et suivants du CGCT. Ces aides viendront en complément des aides accordées par la Région et le Département. Le dispositif d'aides sera arrêté par le conseil de communauté.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *création et gestion d'une ludothèque pour le compte des communes membres de la communauté. La gestion pourra être déléguée.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *organisation de manifestations culturelles intéressant l'ensemble de la population de la communauté.* - *Soutien aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire organisées par des associations loi 1901 et qui se déroulent sur le territoire communautaire. L'intérêt communautaire sera apprécié selon les critères suivants :* * *dimension culturelle avérée de la manifestation (critère obligatoire)* * *professionnalisme avérée de la manifestation (critère obligatoire)* * *dimension territoriale communautaire* * *affirmation de l'identité communautaire* * *le budget de la manifestation doit être supérieur à 15.000 euros* * *l'existence d'un subventionnement public autre que communautaire* *La manifestation devra remplir, en plus du critère obligatoire, au moins deux des critères ci-dessus. Ce soutien prendra la forme d'une aide financière plafonnée à 3 000 euros par an et par organisateur. Ce soutien n'exclut pas l'intervention financière ou logistique des communes membres.* - *Mise en réseau des bibliothèques de la communauté de communes.*

- Activités sportives

- *organisation de manifestations sportives intéressant l'ensemble de la population de la communauté.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- *Participation à l'élaboration des documents d'aménagement et de planification de l'espace et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les schémas de secteurs ou tout document en tenant lieu et zones d'aménagements concertés.*

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Etudes et programmation

Au titre du groupe Aménagement de l'espace : - *Réalisation d'études relatives à l'aménagement et le développement de l'espace.*

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie - Mise à disposition des moyens de propreté de la voirie pour les communes membres.
Développement touristique
- Tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - Politique du logement social <i>Politique du logement social d'intérêt communautaire.</i> - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Au titre du groupe C-compétences supplémentaires : * urbanisme et cadre de vie : élaboration et mise en oeuvre d'O.P.A.H.
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique du territoire pour le compte des communes membres sur le fondement de l'article L1425-1 du CGCT.</i> - Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage - Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour le compte des communes membres de la communauté. - Autres <i>Création et gestion d'un système d'information géographique.</i>
Sanitaires et social
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>Création d'un centre intercommunal d'action sociale. Ce service aura pour mission de mettre en oeuvre des politiques sociales d'intérêt communautaire pour le compte des communes membres : 1/ portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficultés temporaires. Cette compétence pourra être déléguée. 2/ mise en oeuvre de moyens favorisant le déplacement de personnes à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés de déplacement liés à leur âge, à leur état de santé ou à leur insertion professionnelle. Cette compétence pourra être déléguée. 3/ l'aide sociale obligatoire : - la domiciliation des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire; - l'instruction des demandes d'aides sociales et médicales légales - la lutte contre l'exclusion. 4/ actions générales de prévention et de développement du territoire.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	775 901
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	100 145
33	POLE TERRITORIAL DU LIBOURNAIS (200052181)	SM fermé	159 256
33	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE (SMICVAL) (253306617)	SM fermé	206 724

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)